



Contestation d'un proces verbal

Par **jeff_old**, le **15/11/2007** à **20:01**

bonjour,
je souhaiterais savoir si un proces verbal qui comporte plusieurs anomalies (au niveau de l'immatriculation surtout et de la case retrait de point) est obligatoirement annulable.
Comment faire?
quel genre de lettre ecrire au ministre de l'intérieur?

Une personne m'a dit qu'a partir du moment ou je n'ai pas payé mon pv, aucun point ne pouvait m'etre retiré.Est ce vrai?

merci d'avance pour votre réponse

Par **Jurigaby**, le **15/11/2007** à **20:10**

Bonjour.

si vous voulez contester un PV, vous devez d'abord verser une provision et aller devant le tribunal de police.

Parallèlement, vous pouvez adresser un recours gracieux au procureur de la république (et non pas au ministère de l'intérieur..).

Si vous ne payez pas le PV, on ne vous retirera pas les points tout de suite... Mais on vous les retirera plus tard mis à part qu'en plus vous devrez payer une amende majorée..